

qu'il nous soit possible de terminer en six ou sept jours la besogne qui reste encore à accomplir. A mon sens, il nous incombe donc de décider plus tard, avec le consentement du Gouvernement, ce qu'il y a de mieux à faire.

(Le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) se lève de son siège):

Des VOIX: Assoyez-vous.

M. ANGUS MacINNIS (Vancouver-Est): J'allais justement permettre à l'honorable député de Lethbridge (M. Blackmore) de me précéder, mais puisque les honorables députés d'en face m'intiment l'ordre de m'asseoir, je crois préférable de garder la parole. A mon sens, le chef de l'opposition (M. Manion) a exposé bien clairement la situation. S'il est impossible de terminer la besogne avant vendredi prochain, il n'y a aucune raison pour hâter ainsi les choses en ce moment. Si nous ne pouvons finir nos travaux ce jour-là, il nous faudra nous remettre à la tâche après que Sa Majesté aura quitté Ottawa pour se diriger vers l'Ouest, ou après son départ du Canada.

Il reste une énorme besogne à accomplir. Ce matin même, en examinant le budget des dépenses, j'ai constaté que sur un total d'environ 550 millions de dollars de crédits nous n'en avons adopté que pour environ 30 millions, ce qui est une bien faible proportion. J'estime que l'une des principales fonctions d'une opposition consiste à examiner attentivement les crédits soumis au Parlement. Si l'opposition—je parle surtout de l'opposition officielle—laisse adopter ces crédits par fortes sommes à la fois, sans une étude soignée, les dépenses ne seront assujetties à aucun contrôle. Les contribuables de toutes les parties du pays croiront, j'en suis sûr, que l'opposition a manqué à son devoir en ne soumettant pas ces crédits à une étude sérieuse.

Je ne vois pas pourquoi nous ne siégerions pas pendant le séjour de Sa Majesté dans d'autres parties du Canada. Cette crainte d'agir pendant la visite de Sa Majesté est l'indice d'un provincialisme outré. Le Parlement impérial ne suspend nullement ses travaux lorsque le Roi est en Angleterre ou à Londres, où se trouve son domicile habituel. Sa Majesté, nous dit-on, est roi du Canada aussi bien que de Grande-Bretagne. Pourquoi donc écourterions-nous nos discussions en cette enceinte parce que Sa Majesté se trouve au Canada? Je suis d'avis que ce que nous avons de mieux à faire est de poursuivre nos délibérations comme à l'ordinaire. Quand Sa Majesté partira pour l'Ouest, nous pourrons reprendre nos séances, que le premier ministre soit présent à la Chambre ou absent. Ce

dernier a de bons lieutenants capables, je crois, de diriger les délibérations de la Chambre en son absence.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): Monsieur l'Orateur, notre groupe parlementaire n'a pas d'objection à siéger le samedi ou à consacrer des jours supplémentaires à l'étude des affaires du pays. Avant tout, nous désirons avoir tout le temps voulu pour la discussion afin de pouvoir arriver à des décisions pratiques et efficaces, surtout sur les choses concernant l'agriculture, le chômage et les finances.

Nous sommes prêts à coopérer avec le Gouvernement et les autres membres du Parlement pour tout ce qui est sage et opportun. Nous sommes donc portés à laisser le Gouvernement prendre les initiatives qu'il juge sages, en ce qui concerne les séances. Nous croyons qu'une brève suspension de sept ou huit jours serait opportune s'il n'est pas possible de terminer notre travail avant l'arrivée de Leurs Majestés. Quant à cette possibilité, nous avons trop peu d'expérience parlementaire pour être en état de nous prononcer. La chose me paraît impossible, étant donné l'allure que j'ai constatée jusqu'ici dans nos travaux. Je ne m'oppose cependant pas à ce que nous essayions.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je crois devoir tout d'abord rappeler que la motion dont la Chambre est présentement saisie est une motion nous invitant à siéger demain. Il ne s'agit pas ici de savoir si, à l'arrivée de Leurs Majestés, nous allons suspendre nos travaux durant quelques jours ou jusqu'après leur visite, mais si nous siégerons demain avant-midi et demain après-midi.

Je puis dire que, si le lendemain n'était pas un dimanche, je n'aurais pas pensé à présenter cette motion. Je puis cependant assurer à l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) que je désire tout autant que lui voir observer convenablement le dimanche, bien que je regrette qu'il ne soit pas toujours possible de l'observer comme on voudrait le faire. J'espère certes que nous pourrons observer ce jour comme jour de repos.

Je partage l'opinion exprimée par l'honorable député sur les fatigues de la vie publique. Je me crois même plus en mesure d'en savoir quelque chose que tout autre membre de la Chambre. A ce propos, je me permets de dire à l'honorable député que, si j'ai été absent de mon siège depuis une semaine, cela ne signifie pas que je n'ai pas consacré tout mon temps aux affaires publiques.

M. COLDWELL: Personne n'a dit cela.